

Fiscalité ¹ et prélèvements sociaux en cas de rachat ¹ (en vigueur au 01/07/2012)

Durée du contrat	Date de souscription	Fiscalité		Prélèvements sociaux	
		Assiette	Taux	Assiette	Taux
De 0 à 4 ans	Toute date ¹	Produits acquis ou constatés	IRPP ou PFL 35%	Produits acquis ou constatés	Applicable aux produits de placement (15,5%)
De 4 à 8 ans		Produits acquis ou constatés	IRPP ou PFL 15%	Produits acquis ou constatés	Applicable aux produits de placement (15,5%)
Plus de 8 ans	Avant le 01/01/1983	Exonération		Produits à compter du 01/02/1996	CRDS (0,5%)
	Du 01/01/1983 au 25/09/1997	Produits acquis ou constatés jusqu'au 31/12/1997	Exonération	Produits du 01/01/1997 au 31/12/1997	CSG (3,4%)
		Produits acquis ou constatés depuis le 01/01/1998 :	Exonération	Produits du 01/01/1998 au 31/12/2004	CSG (7,5%)
		- Produits des primes versées jusqu'au 31/12/1997 ²		Produits à compter du 01/01/2005	CSG (8,2%)
				Produits du 01/01/1998 au 31/12/2010	PS (2%)
			Produits du 01/01/2011 au 30/09/2011	PS (2,2%)	
		Produits du 01/10/2011 au 30/06/2012	PS (3,4%)		
		Produits à compter du 01/07/2012	PS (5,4%)		
		Produits à compter du 01/07/2004	CA (0,3%)		
		Produits à compter du 01/01/2009	RSA (1,1%)		
		- Produits des primes versées depuis le 01/01/1998	IRPP/PFL 7,5% ³	Produits acquis ou constatés	Applicable aux produits de placement (15,5%)
	Depuis le 26/09/1997	Produits acquis ou constatés	IRPP ou PFL 7,5% ⁴	Produits acquis ou constatés	Applicable aux produits de placement (15,5%)

¹ depuis le 26/09/1997

² dans la limite de 200 000F par souscripteur, soit 30 489,80 euros

³ Imposition sous déduction d'un abattement annuel de 4 600 euros (9 200 euros pour les couples soumis à imposition commune)

⁴ Imposition sous déduction d'un abattement annuel de 4 600 euros (9 200 euros pour les couples soumis à imposition commune)